



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Soixante-quinzième session

Genève, 26-28 février 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Réunion ministérielle: «Pour des réseaux de transport opérationnels entre l'Europe et l'Asie»

Liaisons de transport Europe-Asie

Deuxième réunion ministérielle

Projet de déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie¹

~~Faite et signée~~ Signée à Genève le 26 février 2013 en anglais, français et ~~en~~ russe, les ~~trois~~ deux textes étant valables faisant également foi

Nous, *Ministres des transports* de [NOMS DES PAYS], ou nos représentants, ~~réunis~~ à Genève le 26 février 2013,

Ayant à l'esprit le potentiel existant pour diversifier les axes de transport des marchandises entre l'Europe et l'Asie et accroître l'utilisation des capacités existantes ou prévues en matière de transports intérieurs,

Conscients que le développement de liaisons de transport intérieur efficaces, justifiées d'un point de vue économique, sûres et plus sécurisées entre l'Europe et l'Asie permettrait de créer de nouvelles ou complémentaires interconnexions avec le transport maritime, ainsi que de faciliter les échanges commerciaux et les flux de marchandises existants et futurs entre l'Europe et l'Asie et l'intégration des économies nationales dans l'économie mondiale,

Reconnaissant l'importance des axes de transport intérieur reliant l'Europe et l'Asie dans la facilitation de l'accès aux marchés, aux débouchés économiques et aux services sociaux de plusieurs pays se trouvant le long de ces axes, y compris des pays en développement sans littoral et de transit, ce qui pourrait grandement contribuer au

¹ Toutes les modifications apportées au document ECE/TRANS/2013/1 apparaissent soulignées (ajouts) ou biffées (suppressions).

développement économique, à la réduction de la pauvreté et renforcer la stabilité des perspectives économiques de ces pays,

Participant activement au dixième anniversaire de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty concernant la coopération en matière de transport en transit,

Soulignant combien il est important de créer des conditions de compétitivité pour le transport intérieur entre l'Europe et l'Asie et *sachant* qu'il est nécessaire d'accroître le volume des investissements publics (nationaux et internationaux) et privés dans le développement des infrastructures de transport afin d'accroître l'efficacité des systèmes de transport et de faire avancer la réforme du secteur des transports, ce qui contribuerait à la croissance économique et à l'emploi,

Décidés Résolus à faciliter le transport terrestre international et à lever les derniers obstacles, physiques et non physiques le long des axes de transport intérieur entre l'Europe et l'Asie, ainsi qu'au niveau des principaux nœuds de transport et points de transbordement, y compris les ports maritimes,

Constatant que les grands axes de transport routier et ferroviaire entre l'Europe et l'Asie ainsi que plusieurs projets prioritaires y relatifs concernant les infrastructures de transport ont été répertoriés par les experts des États membres participant au projet LTEA, conformément au rapport final de la phase II du projet,

Convaincus que la poursuite du projet de la CEE relatif aux liaisons de transport Europe-Asie continuerait de favoriser la mise en œuvre des projets définis comme prioritaires ainsi que de consolider d'autres résultats concrets obtenus dans le cadre des phases I et II du projet, notamment la collaboration et la coopération fructueuses entre les États membres de la CEE participants,

Conscients de la nécessité d'examiner et appliquer les recommandations générales formulées et de surmonter les obstacles encore présents dans le secteur des transports de nos pays, conformément au rapport final du projet LTEA,

Nous approuvons les axes prioritaires de transport intérieur Europe-Asie adoptés pendant la phase I et les nouveaux axes répertoriés dans le cadre de la phase II du projet LTEA et sommes disposés à ~~prenons l'engagement d'œuvrer ensemble~~ à leur réalisation, par des mesures telles que les suivantes:

a) Viser à créer et à améliorer les conditions financières propres à assurer un financement durable et à long terme des projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport afin de les intégrer dans les programmes d'investissement à moyen et à long terme adoptés au niveau national;

b) Promouvoir et pérenniser la coordination et la collaboration avec d'autres États membres participants, organisations internationales et institutions financières internationales ainsi que d'autres parties prenantes des secteurs public et privé afin de veiller à ce que des ressources financières supplémentaires soient dégagées pour exécuter les projets définis comme prioritaires;

c) Éliminer, de manière ordonnée et systématique, les obstacles physiques et non physiques situés de long des axes de transport Europe-Asie traversant nos pays;

d) Appuyer la création d'un mécanisme permettant d'assurer le suivi permanent du projet et l'exécution des mesures d'accompagnement et de veiller à ce que les modalités les plus appropriées soient suivies pour utiliser les structures existantes et les ressources disponibles de la CEE; et

e) Appuyer la poursuite de l'exécution du projet LTEA et sa prolongation dans le cadre d'une nouvelle phase III (2013-2017) avec des objectifs clairement définis et

mesurables et veiller à ce que les ressources nécessaires soient disponibles pour sa mise en œuvre en temps voulu;

Nous invitons les autres États Membres des Nations Unies qui souhaitent s'associer au projet LTEA à le faire en participant à la phase III (2013-2017).

Nous exhortons toutes les parties concernées à continuer de s'engager résolument à mettre en œuvre les recommandations adoptées pour le projet LTEA.

Nous invitons les donateurs potentiels à envisager de contribuer à la phase III du projet LTEA.